

Discussion / vote du budget rectifié 2018 et du budget prévisionnel 2019

Séance du 18 décembre 2018

ORDRE DU JOUR :

1. Nomination au poste de membre du conseil d'administration de l'Office Social de Strassen
2. Approbation d'une série de contrats dans le cadre des jardins communaux
3. Modification ponctuelle des indemnités pour perte de caisses
4. Approbation de l'organisation scolaire musicale rectifiée 2018/2019
5. Discussion et vote du projet de budget rectifié et de budget prévisionnel 2019
6. Divers

Présents :

Bourgmestre Gaston Greiveldinger (LSAP) ; 1^{er} échevin Nicolas Pundel (CSV) ; 2^e échevin François Gleis (CSV)

Conseillers : Roland Bestgen (Déi Gréng), Nicole d'Angelo (LSAP), Martine Dieschburg-Nickels (DP), Jean-Marie Dürrer (CSV), Marc Fischer (DP), Léandre Kandel (DP), Jean-Claude Roob (LSAP), Betty Welter-Gaul (LSAP)

Secrétaire : Christian Muller

Absent (excusé) : Claire Remmy (Déi Gréng), Laurent Glesener (DP)

1. Nomination au poste de membre du conseil d'administration de l'Office Social de Strassen

Le bourgmestre Gaston Greiveldinger (LSAP) communique la démission de Claude Hilges du conseil d'administration de l'Office Social de la commune de Strassen. Il souligne les mérites de Claude Hilges qui était membre de l'Office Social de 2004 à 2008 et de 2011 à 2018. Il assura la présidence de l'Office social de 2007 à 2008. Le bourgmestre remercie Claude Hilges au nom du conseil échevinal et communal pour son engagement.

Lors d'un vote secret, Sandra Hauser est nommée au poste vacant de l'Office Social de Strassen.

2. Approbation d'une série de contrats dans le cadre des jardins communaux

L'échevin à l'environnement Nico Pundel (CSV) présente la convention relative à la location de diverses parcelles des jardins communaux pour un loyer annuel de 250 €.

26 des 28 jardins disponibles sont actuellement loués. En conséquence, la mise en place du projet « jardins communaux » peut être vue comme un succès. Le conseiller Jean-Marie Dürrer (CSV) signale que certains locataires des jardins ne cultivent pas correctement leurs parcelles.

Les 26 conventions sont approuvées unanimement.

3. Modification ponctuelle des indemnités pour perte de caisses

Le bourgmestre Gaston Greiveldinger (LSAP) présente aux conseillers communaux les modifications ponctuelles pour perte de caisse relatives aux indemnités accordées aux fonctionnaires tenus de gérer des caisses d'argent liquide.

Ces indemnités annuelles, fixées au nombre-indice 100, sont établies comme suit : pour le receveur communal : 74,37 €, pour le remplaçant du receveur communal : 37,18 €, pour la caisse indigénat et état civil : 9,29 €, pour les trois caisses du bureau de la population : chaque fois 9,29 €, pour la caisse réception : 9,29 € et pour le remplaçant de la caisse réception : 4,65 €.

Ces modifications sont approuvées unanimement.

4. Approbation de l'organisation scolaire musicale rectifiée 2018/2019

L'échevin aux écoles, Nico Pundel (CSV), présente l'organisation scolaire musicale rectifiée pour 2018/2019. Un peu moins d'écoliers que prévu sont inscrits dans les classes de solfège. Deux classes supplémentaires sont enseignées en français et en anglais. Le nombre d'élèves inscrits aux cours instrumentaux individuels tout comme aux cours de piano accuse un léger recul par rapport à l'année précédente.

Les frais globaux s'élèvent à 4.895,96 € par élève et les dépenses pour la commune de Strassen pour l'année scolaire 2018/2019 se chiffrent à un total de 466.350,97 €.

L'organisation scolaire musicale rectifiée est approuvée unanimement.

5. Discussion et vote du projet de budget rectifié et de budget prévisionnel 2019

Le conseiller Roland Bestgen (Déi Gréng) précise que le budget tel qu'il est présenté par le collège échevinal d'une part contient de nombreux éléments très positifs, mais d'autre part, fait entrevoir que certains devoirs n'ont pas été accomplis. Il déplore surtout le manque de dialogue entre le conseil échevinal et l'opposition politique. Il précise que son parti soutient une bonne partie des investissements prévus au budget comme les améliorations apportées aux logements du centre résidentiel « Riedgen », l'acquisition de logements sociaux,

les efforts de la commune dans le domaine de l'environnement et l'achat d'un bus électrique.

Il regrette que les prix de l'eau potable tout comme les taxes relatives à l'évacuation des eaux usées ou encore à l'enlèvement des ordures n'aient toujours pas été adaptées et ceci depuis 2007 respectivement 2010 et ceci en dépit de l'obligation légale pour les communes d'appliquer des taxes d'après le principe du pollueur-payeur. Il cite comme bon exemple la commune de Bertrange où le prix de l'eau serait de 50% plus élevé qu'à Strassen.

Le parti « Déi Gréng » aurait de toute façon investi davantage dans la protection de l'environnement et de l'eau.

En plus, il critique le fait que le poste budgétaire « menues dépenses du conseil échevinal » n'ait pas été réduit.

Par conséquent, la fraction « Déi Gréng » ne votera pas pour les budgets 2018 et 2019.

Le bourgmestre Gaston Greiveldinger (LSAP) réplique à la critique en précisant que le parti « Déi Gréng » peut se vanter d'avoir occupé le poste d'échevin à l'environnement et à la protection de la nature entre 2007 et 2018 et d'avoir laissé en friche tous les dossiers environnementaux importants auxquels le conseiller Roland Bestgen fait référence.

La conseillère Martine Dieschburg-Nickels (DP) voit dans les débats budgétaires une opportunité d'exprimer son opinion, de placer ses critiques, ses félicitations et ses suggestions.

Si le bourgmestre Gaston Greiveldinger (LSAP) qualifie l'année 2019 d'année charnière pour la mise en réalisation du programme « Stroossen 2030 », alors ce projet de grande envergure répond entièrement à la demande formulée depuis des années par le DP.

La conseillère Martine Dieschburg-Nickels (DP) se dit très satisfaite de voir le projet de PAG être mis en procédure très prochainement. En revanche, elle est déçue de la manière dont le projet relatif au réaménagement du centre de Strassen et du Hueflach est géré.

À une époque où une démocratie participative est de mise, on ne peut pas présenter un document tellement important, consistant en trois propositions de bureaux d'études différents, à la population sans accorder un droit de regard ou de codécision au conseil communal ou à la population. Même si le collège échevinal avait appelé la commission des Grands projets à s'impliquer activement dans l'élaboration du projet, les discussions menées au sein de cette commission auraient ressemblé plutôt à un exercice imposé qu'à une insertion participative.

La conseillère Martine Dieschburg-Nickels (DP) exige que le collège des bourgmestre et échevins mise davantage sur la transparence et le dialogue. Elle argue que la confiance dans la politique ne peut être préservée que si toutes les rancœurs politiques anciennes sont surmontées. Elle aimerait voir les propositions et idées émanant des partis de l'opposition être davantage prises en considération. De cette façon, on pourrait asseoir le développement futur Strassen sur le plus large consensus possible.

Concernant le budget prévisionnel et les projets présentés par le bourgmestre Gaston Greiveldinger (LSAP), elle ne voit pas de divergence majeure.

Les différences résideraient plutôt dans l'approche. Ainsi, sous le chapitre « logement » elle plaide pour l'acquisition de logements abordables et pas uniquement sociaux. Le DP est d'avis que la commune ne doit pas agir comme promoteur immobilier. Elle devra plutôt céder le terrain constructible sur base d'un bail emphytéotique à un promoteur public, qui s'occupera de la construction, de la gérance et des frais consécutifs, sans que la commune ne perde son droit d'intervention.

La « loi omnibus » impose aux promoteurs d'un projet immobilier de construire 10% des unités de logement selon les critères « à prix abordable ». La conseillère Martine Dieschburg-Nickels (DP) salue les propositions du bourgmestre Gaston Greiveldinger de voir la commune acquérir ces unités de logement qui sont « à prix abordable » sous condition que l'État accorde à la commune des subsides à hauteur de 75% du prix d'achat. La commune louerait ensuite ces logements aux résidents n'ayant pas les capacités financières d'acheter leur appartement. Le DP aimerait encore compléter cette proposition du bourgmestre et investir également les indemnités compensatoires relatives à la cession gratuite d'une surface brute inférieure à 25% dans l'achat de logements.

La conseillère Nicole Dieschburg-Nickels (DP) approuve l'adaptation prévue pour 2019 des règlements-taxes sur l'eau, la canalisation et l'enlèvement des ordures – une revendication de longue date du DP en vue de suffire à l'obligation du principe du pollueur-payeur.

Aux remerciements adressés aux membres des différentes commissions consultatives, la conseillère associe sa demande d'adapter les indemnités revenant aux conseillers communaux et aux membres des commissions. Les derniers remaniements de ces indemnités ont été opérés il y a 20 ans.

Pour aboutir à une meilleure information des résidents, la conseillère demande une retransmission en direct ou en différé des séances du conseil communal.

Elle exige que le collège échevinal mette tout en œuvre pour donner à la pharmacie un accès sans barrières. La commune, en tant que propriétaire de la pharmacie, est tenue à respecter cette obligation.

En plus, elle traite du suivi des remarques et suggestions présentées par les conseillers communaux sous le point « Divers » figurant à l'ordre du jour des conseils communaux. Ces suggestions resteraient souvent sans suite.

Après ses remerciements adressés aux auteurs et collaborateurs du budget 2019, elle souligne que, au vu des divergences toujours persistantes entre la politique opérée par la majorité et son parti DP, ce dernier s'avoue peu favorable au projet de budget présenté. Par conséquent, la fraction du DP rejettera le budget.

En réponse au commentaire budgétaire global de la conseillère Martine Dieschburg (DP), le bourgmestre Gaston Greiveldinger (LSAP) précise que le collège échevinal agit en toute transparence et se dit rester ouvert à toute coopération loyale et sereine d'où qu'elle vienne.

Il apporte les réponses aux questions détaillées relatives

-aux moyens financiers réservés aux travaux d'adaptation rendus nécessaires par la mise à disposition de salles supplémentaires à la Maison relais ;

- aux travaux d'entretien prévus au bâtiment Blumewiss ;
- à l'augmentation de budget prévue pour redonner une meilleure attractivité au marché de Noël;
- aux travaux de mise en conformité de l'église paroissiale notamment l'installation d'un garde-corps à la galerie ;
- aux achats d'objet d'art qui viennent compléter les collections d'art de la commune de Strassen. Le conseiller Marc Fischer (DP) propose d'offrir à la population ou aux commerçants la possibilité d'emprunter ces objets d'art pour une certaine période.
- à l'élaboration d'une nouvelle charte graphique dans le cadre du « rebranding » appelé à redonner à la commune de Strassen une nouvelle image;
- au fonctionnement du réseau intercommunal GEPACO qui nécessite une meilleure organisation structurelle ;
- à l'état d'avancement de l'élaboration de la convention bipartite Ministère des Sports / Commune de Strassen régissant le fonctionnement du nouveau hall de Karaté ;
- à la mise en conformité de la pharmacie où le collège échevinal attend l'installation du nouvel exploitant avant d'entamer ces travaux.

Quant à la proposition de la conseillère Martine Dieschburg (DP) d'investir lors des réalisations de plans d'aménagement particuliers (PAP) les indemnités compensatoires dans l'acquisition de logements, le bourgmestre Gaston Greiveldinger (LSAP) précise que la jurisprudence récente exige que l'utilisation de ces indemnités compensatoires soit faite dans le seul intérêt du PAP concerné. En matière de construction de logements sociaux locatifs, le bourgmestre Gaston Greiveldinger (LSAP) souligne que la cession de terrains à la SNHBM par emphytéose telle qu'elle est prônée par la conseillère Martine Dieschburg érige un écran entre la commune et les futurs locataires dans le sens où les bénéficiaires de ces appartements sont sortants d'une liste nationale gérée par la Société nationale des habitations à bon marché. Il s'en suivra que ces logements « communaux » ne seront pas exclusivement réservés aux habitants de Strassen.

Le conseiller Jean-Marie Dürrer (CSV) s'oppose fermement à l'exigence d'une augmentation sensible des taxes relatives aux eaux, canalisations et enlèvement des ordures posée par le conseiller Roland Bestgen (« Déi Gréng »). Chaque augmentation de taxes concernant les biens couvrant les besoins quotidiens primaires frapperait d'abord les plus démunis. Il trouve injuste de miser gros sur un alourdissement des taxes selon la devise « L'argent domine tout ». Le rôle de la commune consisterait prioritairement dans la construction de l'avenir sans s'occuper d'actions isolées ou de détail. La commune devrait permettre à chaque habitant de vivre d'une manière décente et juste.

En plus, Jean-Marie Dürrer (CSV) critique fermement le niveau artistique de certaines manifestations culturelles communales dont la qualité prendrait systématiquement à contre-pied ses propres goûts et préférences musicales.

Il s'oppose à l'aménagement de pistes cyclables non ou peu sécurisées rendues « praticables » par un simple marquage au sol.

Il propose d'utiliser les indemnités compensatoires des PAP pour un renforcement des espaces de verdure au lieu de les dépenser pour des places de jeux. Quant

aux suggestions formulées par les conseillers sous le point « Divers » figurant à l'ordre de jour du conseil communal, Jean-Marie Dürrer suggère au collège échevinal de charger un employé communal de la suite et du suivi à donner auxdites propositions.

Concernant la piste cyclable dans la rue des Romains, « Am Bechel », le bourgmestre Gaston Greiveldinger (LSAP) insiste sur le fait que la situation s'avère très dangereuse. Il s'oppose à la réalisation d'une voie cyclable à deux sens qui menacerait la sécurité surtout des jeunes cyclistes. En attendant les avis des bureaux d'études et des ministères compétents, il campe sur sa position et ne veut pas adhérer à une fautive et hasardeuse conception qui exige de cyclabiliser à tout va une ruelle qui ne s'y prête pas.

Le conseiller Jean-Claude Roob (LSAP) évoque les bienfaits de l'activité physique et les risques encourus par les jeunes qui sont de moins en moins enclins à pratiquer un sport. La commune offre à ses résidents beaucoup de possibilités d'exercer une activité sportive. La commune entretient les halls omnisports, met à disposition de ses habitants une belle piscine et soutient financièrement les sociétés sportives. Le conseiller souligne non seulement les effets bénéfiques pour la santé qu'ont les exercices sportifs, mais insiste aussi sur le grand potentiel social que possède le sport notamment en matière d'intégration.

À la commune incombe la charge de promouvoir ces valeurs.

La conseillère Betty Welter-Gaul (LSAP) émet un avis très positif sur le budget tel qu'il est présenté par le collège échevinal. Avec « Stroossen 2030 » qui vise la réalisation d'un centre de Strassen la commune se fixe un objectif ambitieux en faveur des générations futures. La majorité LSAP-CSV désire mettre en œuvre le maintien voire l'amélioration de la qualité de vie et ceci dans tous les domaines et pour tous les habitants. Elle félicite le collège échevinal pour sa démarche entièrement orientée vers l'avenir et le bien-être. Le budget excelle par bon nombre d'investissements sociaux notamment en matière de construction de logements sociaux locatifs. Elle mentionne les 40 logements sociaux actuels ou en construction prévus dans la commune ainsi que les logements pour jeunes prévus à la route d'Arlon.

Elle souligne encore l'importance de l'existence d'un office social propre à la commune et ses retombées bénéfiques pour les habitants de Strassen.

La conseillère Betty Welter (LSAP) critique sévèrement le SIGI (Syndicat intercommunal de gestion informatique) qui exige des rallonges budgétaires incessantes pour subvenir à des frais de fonctionnement allant toujours croissants. Elle salue expressément une réadaptation du réseau Hotcity et une relance de l'application communale.

La croissance constante de la population apporte à la commune une augmentation des recettes. Ces recettes issues de la nouvelle dotation de l'État permettront à la commune de suivre le rythme de la croissance et des besoins en infrastructures subséquents. La commune de Strassen maintiendra ainsi son image de commune dynamique et attrayante proposant une haute qualité de vie. Le collège échevinal prépare la commune à aborder l'avenir en toute sérénité. Elle remercie tous ceux qui ont participé à l'élaboration du budget ainsi que tout

le personnel communal pour son excellente collaboration.

La conseillère Nicole d'Angelo (LSAP) manifeste son accord avec le projet de budget 2019 qui est l'expression manifeste de la volonté de la majorité LSAP-CSV de préparer la commune au futur. Toutes les dépenses ordinaires et extraordinaires seront opérées dans l'intérêt du bien-être des citoyens. La situation financière reste excellente et ne nécessite aucun emprunt ou recours à des crédits supplémentaires. En plus, le collège échevinal aboutit à transférer deux millions € supplémentaires au fonds de réserve pour porter le niveau total des réserves à 16.500.000 €.

Dans le domaine de la jeunesse, elle salue l'intention du collège échevinal de recruter un éducateur gradué responsable du service communal « jeunesse ».

La conseillère Nicole d'Angelo (LSAP) soutient particulièrement le projet « Stroossen 2030 » qui prévoit à court terme la construction d'un nouveau stade de foot et à moyen terme la réalisation d'une nouvelle maison relais, d'une nouvelle école et d'un nouveau centre pour jeunes. Elle apprécie surtout le fait que les jeunes seront également soutenus dans le domaine du logement. Dans le domaine social, elle approuve le projet du collège échevinal d'acquiescer les 10 % de logements dans le cadre des PAP et de sous-louer ces appartements ensuite comme logements sociaux. Concernant le troisième âge, elle soutient surtout la volonté de la commune d'accepter des frais supplémentaires au « Riedgen » pour permettre à l'exploitant d'offrir aux personnes menacées de dépendance des soins plus intensifs.

Le conseiller Marc Fischer (DP) met en doute les objectifs du plan « Stroossen 2030 » et reproche avec véhémence au collège échevinal de s'adonner à des calculs prévisionnels erronés qui partiraient de prémisses fausses et de s'empêtrer dans des conclusions contraires à la réalité.

Le conseiller Marc Fischer est d'avis que la croissance démographique prévisible devra être reconsidérée dans la perspective des planifications pour 2030 et conteste que le développement actuel reste gérable.

Dans sa réponse, le bourgmestre Gaston Greiveldinger (LSAP) note que les prévisions admises par le collège échevinal se basent sur les pronostics établis par les bureaux d'étude en charge de la refonte du PAG.

Le bourgmestre avoue que les prévisions sur la croissance de la population sont souvent perturbées par le fait que le morcellement et le regroupement de terrains jusque-là occupés par des maisons unifamiliales permettent - dans le respect du PAG actuel en vigueur - la construction d'immeubles résidentiels habités alors par 70 à 80 personnes. Le seul moyen d'agir sur la croissance sera donné dans le nouveau PAG où le collège échevinal proposera au conseil communal de classer 40% du terrain constructible en zone à aménagement différé (ZAD). Cette mesure d'une part permettra de maintenir la valeur du terrain et de conserver les coefficients de constructibilité attribués et d'autre part vient retarder son exploitation jusqu'au moment où le conseil communal lèvera la restriction qui grève ces terrains.

Le budget rectifié 2018 est approuvé par voix contre les voix des conseillers

Roland Bestgen (Déi Gréng), Léandre Kandel (DP), Marc Fischer (DP) et Martine Dieschburg-Nickels (DP).

Le budget prévisionnel pour l'année 2019 est approuvé majoritairement contre les voix des conseillers Roland Bestgen (Déi Gréng), Léandre Kandel (DP), Marc Fischer (DP) et Martine Dieschburg-Nickels (DP).

6. Divers

Sous le point « Divers », le bourgmestre présente aux conseillers une lettre ouverte au conseil communal, dans lequel un citoyen se montre déçu du fait qu'il est défendu de tirer un feu d'artifice à l'occasion de la Ste Sylvestre.

Le bourgmestre Gaston Greiveldinger (LSAP) signale que le règlement communal interdit le tirage de feux d'artifice.

Le conseiller Roland Bestgen (Déi Gréng) annonce à la fin de la séance qu'il démissionne au 31 décembre de ses fonctions de conseiller communal.

Ses remerciements vont à tous ceux qui l'ont accompagné ces dernières 20 années pendant lesquelles il a appris beaucoup.

Le bourgmestre Gaston Greiveldinger (LSAP) note que, durant cette longue période, malgré des points de vue parfois divergents, l'entente et la collaboration avec Roland Bestgen ont toujours été positives. Au nom du collège échevinal et de la majorité LSAP-CSV il remercie sincèrement Roland Bestgen et rappelle la période pendant laquelle ils ont coopéré au sein du collège échevinal.

Le conseiller Marc Fischer (DP) attribue à Roland Bestgen les qualités d'un « homme droit » et le remercie d'avoir contribué à faire avancer la commune de Strassen et ceci malgré les approches parfois différentes.